

- Prime unique pour la promotion de l'apprentissage

Nombre d'apprentis accueillis par l'organisme de formation au moment de la demande	Contrat d'apprentissage en cours au 15 juillet 2020	Nouveau contrat d'apprentissage conclu à partir du 16 juillet 2020	Reprise d'un contrat d'apprentissage résilié depuis le 24 juin 2020
Inférieur au nombre annuel moyen d'apprentis au cours des années précédant la demande	1500 €	3000 €	5000 €
Supérieur ou égal au nombre annuel moyen d'apprentis au cours des années précédant la demande	3000 €	4500 €	5000 €